

## LA PROLONGATION D'ACTIVITE AU DELA DE LA LIMITE D'AGE LEGAL

\*\*\*

### PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Le bordereau de saisine et/ou un courrier indiquant de manière précise l'objet de la saisine,
- La fiche de poste
- La demande du fonctionnaire,
- Le certificat médical du médecin traitant stipulant que l'activité professionnelle peut être prolongée,
- L'avis du médecin de prévention,
- Le rapport du médecin agréé.

**Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.**